

CMQ-65921

EXTRAIT VÉRITABLE des minutes de la Commission municipale du Québec, séance du 29 mai 2017.

R É S O L U T I O N

2017-117

LOISIRS ET CULTURE - POSTE D'AGENT DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL

ENGAGEMENT DE M. GABRIEL BOURGET – PRINTEMPS/ÉTÉ 2017

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Percé ne peut administrer ses affaires faute de quorum à la suite de la démission du maire et de cinq conseillers;

CONSIDÉRANT QUE la Commission peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité pendant cette période;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal n'a pas délégué à tout fonctionnaire ou employé de la Ville qui n'est pas un salarié au sens du *Code du travail* (RLRQ, chapitre C-27) le pouvoir d'engager tout fonctionnaire ou employés qui est un tel salarié et, par conséquent, le pouvoir d'autoriser une dépense à cette fin comme le prévoit l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, M. Félix Caron, a informé la Commission d'une vacance, pour des raisons médicales, au poste d'agent de développement culturel;

CONSIDÉRANT QU'une recherche de candidats et des entrevues de sélection ont été effectuées par le directeur général;

CONSIDÉRANT QUE M. Gabriel Bourget, étudiant en droit à l'Université Laval, a déjà travaillé pour la Ville, qu'il connaît bien les tâches à effectuer et qu'il est disponible pour occuper ce poste;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST RÉSOLU QUE la Commission autorise le directeur général, M. Félix Caron, à procéder à l'embauche de M. Gabriel Bourget, à titre d'agent de développement culturel, pour une période temporaire, soit du mardi 30 mai au 2 septembre 2017, au salaire prévu à l'échelon 1. Les conditions de travail sont celles prévues à la convention collective des employés de la Ville.

Cette dépense est imputée au poste budgétaire numéro 02.631.10.141 (VVAP-salaire régulier).

La secrétaire de la Commission,


Céline Lahaie, notaire